

AR PREFECTURE

016-200054047-20161215-2016_12_15_19-DE

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte la proposition de Monsieur le Préfet de la Charente sur le montant de l'indemnité représentative de logement au titre de l'année 2016.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 19 décembre 2016



Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

